Gemeng
FRÉISENG

Administration Communale de Frisange

Règlement temporaire de circulation sur le "Wanserwee" entre Frisange et Aspelt

Route barrée / Travaux de canalisation

Séance du: 26 octobre 2026

Présents:M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Mongelli C.

Excusé: /

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement communal de circulation de la commune de Frisange modifié du 14 octobre 2010 ;

Vu la demande tardive du demandant le 5 octobre 2026 par courriel;

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal hors agglomération sur le "Wanserwee" à entre Frisange et Aspelt, pour une route barrée entre le chemin de liaison entre la N13 et le chemin op Wibbel, sur un tronçon de 250 mètres, à partir du **27 octobre 2026 jusqu'au 12 novembre 2026 (> 72 heures),** comme suit:

- les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application.

Numéro: 170
Date de vote au collège échevinal : 26/10/2026
Date début : 27/10/2026
Date fin : jusqu'à la fin des travaux

Art. 1er.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **N13 (chemins adjacents) à en dehors de l'agglomération** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/3/1	route barrée	- le chemin de liaison entre la N13 et le chemin op Wibbel, sur un tronçon de 250 mètres	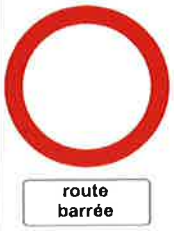

Art. 2.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures: Le Bourgmestre La Secrétaire

Gemeng
FRÉISENG

Plan informatif

Lieu: Aspelt Rue:Wanserwee Date: du 27/10/2026 au 12/11/2026